



Déclaration Liminaire du CTL du 11 janvier 2022

Monsieur le Président,

2022 : une année qui commence sous de mauvais augures, entre un contexte sanitaire toujours plus dégradé et des restrictions minant le moral des citoyens. Moral encore plus impacté si on aborde le sujet du pouvoir d'achat ! **FO** dénonce sa dégradation pour les salariés du public comme du privé en lien avec une inflation provoquant une augmentation du poids des dépenses contraintes dans le budget des ménages.

Au niveau de la Fonction Publique, le gel de la valeur du point d'indice entraîne une « smicardisation » des premiers échelons de la catégorie C, bientôt de ceux de la catégorie B, et place même les stagiaires de catégorie A au niveau de ce salaire minimum...

Quant au service public, force est de répéter que le **NRP n'est en réalité qu'un ersatz** de réseau et qu'il n'a de proximité que le nom ! Pour **FO-DGFIP**, le service public de proximité, ce n'est pas le smartphone ou l'ordinateur, mais bel et bien des fonctionnaires et notamment des agents de la DGFIP suffisamment nombreux pour répondre aux besoins des usagers.

Pourquoi faut-il toujours détruire ce qui fonctionne à la DGFIP ?

Pourquoi faut-il toujours densifier les sites ?

Pourquoi les agents doivent-ils toujours en payer le prix ?

Nous rappelons aujourd'hui que, dans un contexte de réformes incessantes et de moyens humains en constante diminution, les agents sont parvenus à mener toutes les trop nombreuses réformes. Pendant la crise sanitaire, ils ont répondu présent avec professionnalisme et sens du service public pour soutenir l'économie du pays, démontrant ainsi à ceux qui en doutaient combien les missions financières de la DGFIP sont essentielles et au cœur de la République.

Malheureusement les années se suivent et se ressemblent... Comme principale reconnaissance, le chiffre de **1506 suppressions d'emplois en 2022** à la DGFIP a été confirmé sans surprise au Comité Technique de Réseau du 7 décembre, puisqu'il était déjà inscrit dans le Contrat d'Objectifs signé par le Directeur Général. Mais cette nouvelle saignée dans les effectifs, pour être annoncée, n'en est pas moins insupportable pour les agents et lourde de conséquence pour l'exercice quotidien des missions au sein des services.

Nous nous sommes déjà largement exprimés sur ce sujet lors de notre déclaration précédente. Mais nous ne pouvons que le réaffirmer : la maison DGFIP ne repose que sur l'exemplarité de ses agents ! Agents qui continuent de compenser, au prix de la dégradation de leurs conditions de travail et parfois même au prix de leur santé, les moyens qu'on leur refuse !

Car les chiffres le montrent clairement : **le volume des heures écrêtées et des congés non pris dépasse chaque année le volume des suppressions d'emplois !**
Jusqu'à quand cela pourra-t-il durer ?

Les remerciements, les grands discours, les petites primes, le fonds d'amélioration..., tout cela ne suffit pas à contrer les effets délétères de ce marasme ambiant sur la confiance et la motivation des personnels, trop malmenés ces dernières années.

La perte de sens dans le travail, l'inquiétude dans l'avenir, le fait de devoir toujours travailler dans l'urgence, la crainte de ne pas pouvoir faire face à la charge de travail, le sentiment de ne pas être compris par la hiérarchie... font malheureusement partie du quotidien de nos collègues et sont autant de facteurs qui participent à la dégradation de leur santé mentale.

Pour **FO-DGFIP**, la solution doit passer par l'arrêt immédiat des réformes structurelles, le rétablissement de structures de proximité **de pleines compétence** et **l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois !**

De plus, seule une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice et du régime indemnitaire, ainsi que la refonte des grilles indiciaires permettront aux agents de retrouver un pouvoir d'achat décent après plus de 10 ans de stagnation du point d'indice.

Cela permettrait aussi d'augmenter la faible attractivité de notre administration auprès des publics extérieurs. Quoique sur ce point, un immense travail reste à entreprendre !

Sur le plan sanitaire, la pandémie galope, le nombre de cas positifs et de cas contacts explose. Depuis le 03 janvier, de nouvelles mesures sont en cours de déploiement. Le télétravail est devenu obligatoire 3j/semaine, encouragé à 4j.

Pour **FO-DGFIP**, la santé des agents est bien évidemment une priorité !

La lutte contre la pandémie nécessite des mesures spécifiques, cependant, celles-ci doivent être proportionnées et adaptées.

En effet, les remontées du terrain depuis le début d'année sont plus que contradictoires : entre le télétravail refusé aux agents le demandant (remplissant pourtant les prérequis), et celui imposé à ceux qui n'en veulent pas, la cohérence du schéma varois semble obscure.

Nous vous demandons donc un point précis sur ce sujet.

Pour nous,

**En tous domaines, il convient de respecter les choix de chacun,
de ne pas stigmatiser, de ne pas contraindre, de ne pas sanctionner !**

Concernant l'ordre du jour de ce CTL, nous développerons bien évidemment la totalité des points en séance. Cependant, nous tenons à faire un focus particulier sur 2 points :

Tout d'abord, l'espace de coworking de Grimaud.

Suite à la fermeture (sans langue de bois) de la totalité des services fiscaux de l'aire tropézienne, il fallait trouver un palliatif, aussi bien pour les élus que pour les agents, très remontés ! D'où la création d'un tiers lieu, espace de coworking couplé à un PCP (point de contact présentiel) à Grimaud.

L'esprit novateur continue de souffler dans le Var, avec la création d'un salon « workspitality » au sein de cet espace.

Il s'agirait d'un nouveau concept (issu du secteur privé bien évidemment) permettant d'appréhender le travail de façon positive, en alliant envie, plaisir, partage et réussite !

Nous attendons donc avec impatience toutes explications sur cet aménagement que vous ne manquerez pas de nous fournir, aussi bien dans l'esprit que dans la pratique !

Venons en maintenant à la fermeture des caisses en numéraire.

En effet, il est indiqué en préambule sur la fiche que « la fermeture des caisses est possible suite au déploiement national du paiement de proximité (buralistes), et de la mise en place du marché avec la Banque postale ».

Pour **FO-DGFIP**, cette fermeture n'est possible que suite à la **destruction du réseau de proximité** de la DGFIP et à la suppression de plus de **20 000 emplois en 10 ans** !

Même si, selon vos dires, « la gestion du numéraire n'apporte aucune valeur ajoutée » (les agents apprécieront!) et si « la DGFIP ne doit pas faire concurrence au réseau des buralistes », il n'en s'agit pas moins que d'une **externalisation** de mission de services publics.

Pour nous, Force Ouvrière, un bureau de tabac n'est pas un service public et le zéro cash est un pur abandon de mission.

La suppression du paiement en numéraire dans nos services œuvrerait, à entendre nos dirigeants, à l'amélioration des conditions de travail, à l'allègement des tâches et à la lutte contre l'économie clandestine...

Il n'en demeure pas moins que c'est surtout le principal motif de visite dans nos services !

Et supprimer le paiement cash n'est qu'un pas de plus vers l'abandon de l'accueil physique généraliste.

Le public n'est plus le bienvenu dans nos services qui bientôt, ne pourront même plus porter le nom de service public.

Sans compter la qualité de la prestation fournie ! Car le délai d'enregistrement des paiements chez les buralistes entraîne des majorations alors que les règlements ont été effectués avant la date limite !

Mais ceci présente-t-il encore le moindre intérêt pour notre direction ?

Pour **FO-DGFIP**, la DGFIP est bien d'avantage qu'une administration de processus qu'il faudrait continuer à rationaliser ! Elle est bien d'avantage qu'un réservoir à économies avec une minuscule.

ELLE EST UN SERVICE PUBLIC AVEC DES MAJUSCULES !

Enfin, pour finir sur une note plus légère, pouvez-vous nous expliquer les différences d'organisation entre les réunions métiers (en présentiel) et celles avec les OS (visio imposée) ? Serions-nous plus contaminants que l'ensemble du reste de la population ?